



Ducey les Chéris, le 19/01/2021

Affaire suivie par :

**SAMUEL LAUTRU**

Principal

Tél. 03 33 89 23 60

Mél. [samuel.lautru@ac-normandie.fr](mailto:samuel.lautru@ac-normandie.fr)

Aux parents d'élèves du collège

Collège Gabriel de Montgommery  
22 rue de Saint-Aubin  
50220 Ducey les Chéris

Objet : protocole sanitaire à compter du 18 janvier 2021

Madame, Monsieur,

*Lors de la conférence de presse du Premier ministre le 14 janvier, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a annoncé des mesures destinées à renforcer le protocole sanitaire dans les écoles et les établissements scolaires afin de faire face à la situation épidémiologique.*

*Le renforcement du protocole sanitaire s'applique dans les différents espaces et concerne les dispositifs suivants :*

- **La restauration scolaire** : le protocole en vigueur actuel répond aux préconisations affichées ; nous sommes toujours aussi vigilants sur le placement « espacé » des élèves ainsi que sur la confection et la présentation des plats cuisinés. Même si des photographies sont prises chaque midi par la vie scolaire, il est recommandé de déjeuner régulièrement avec les mêmes camarades (classe par classe, comme nous le faisons déjà). Les tables sont désinfectées entre chaque passage. Le port du masque est obligatoire pour chaque déplacement dans le self. Il est rappelé aux élèves qu'ils doivent porter le masque quand ils ne sont pas en situation de manger ou de boire.
- **EPS** : à compter du 18 janvier, **les activités physiques et sportives en lieu clos** sont suspendues. Compte tenu de l'importance, pour tous nos élèves, du maintien d'une activité physique, il est d'ores et déjà convenu que l'ensemble de l'équipe éducative propose de la marche sportive à l'ensemble des classes (si les conditions météorologiques le permettent ; dans le cas contraire, les enseignants d'EPS encadrent les élèves en salle de classe). **La pratique de l'UNSS est maintenue le lundi et le mardi par les enseignants d'EPS. Elle respecte le non brassage des élèves. Les activités proposées sont inscrites au fur et à mesure sur le panneau AS du collège et sur le site internet.**
- Le couvre-feu de 18h, qui s'impose désormais à l'ensemble du territoire, n'implique pas de changements d'emplois du temps. Les déplacements sont autorisés après le couvre-feu sur présentation d'une attestation. Un modèle d'attestation a été proposé aux élèves participant aux études (17h-18h).
- **Retour des élèves dans l'établissement (cas positifs ; cas contacts)** : une fois le retour autorisé, le port du masque chirurgical est de rigueur toute la journée pendant 7 jours. Pendant cette période, la restauration scolaire collective n'est pas autorisée. Il vous est donc demandé de prendre contact avec la vie scolaire pour trouver le meilleur aménagement possible.

Dans le cadre de la gestion des situations covid (avéré, cas contact, suspicion, apparition de symptômes...), **il vous est demandé de prendre contact, immédiatement, avec l'équipe de direction et ou la CPE.** Cette démarche est essentielle pour non seulement, identifier les situations à risques pour les élèves et l'ensemble des personnels, mais également pour établir le protocole du retour de l'élève au collège.

Contacts :

Secrétariat de direction et accueil : 02.33.89.23.60 [ce.0501240b@ac-caen.fr](mailto:ce.0501240b@ac-caen.fr)

Service vie scolaire (ligne directe) 02.33.89.23.64



**Une permanence téléphonique est assurée le week-end (9h-18h), afin de gérer la situation des cas positifs : pour contacter l'établissement, appeler le 02.33.89.23.60, sélectionner la touche 1 (secrétariat de direction). En cas de difficulté, vous pouvez également nous adresser un mail ([ce.0501240b@ac-caen.fr](mailto:ce.0501240b@ac-caen.fr)).**

**Masques :**

Au micro de France Inter mardi 19 janvier, Olivier Véran a entrepris de rassurer sur le port du masque dit grand public : *"Restent valides tous les masques dont le pouvoir filtrant est supérieur à 90 % : c'est le cas de la quasi-totalité des masques industriels grand public"*. Mais le ministre de la Santé a également précisé que *"le masque artisanal fabriqué chez soi, en respectant les normes Afnor, n'offre pas nécessairement toutes les garanties nécessaires pour la Haute Autorité de Santé"*. Face à la circulation en France du variant britannique, plus contagieux, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a recommandé d'éviter certains masques en tissu moins filtrants. *"A l'occasion de la pénétration en Europe de certains nouveaux variants (...) plus transmissibles, alors que les modes de transmission n'ont pas changé, se pose la question de la catégorie des masques que l'on peut proposer dans la population générale"*, a déclaré sur BFM Didier Lepelletier, coprésident du groupe de travail Covid-19 du HCSP. (source <https://www.lci.fr/sante/variants-du-coronavirus-le-masque-artisanal-fabrique-chez-soi-n-offre-pas-necessairement-toutes-les-garanties-necessaires-souligne-olivier-veran-2175783.html> ). Sur cette question, nous attendons des consignes plus précises du Ministère de l'Éducation Nationale, mais, dans l'attente, nous vous invitons à la prudence, compte-tenu des informations diffusées dans les médias.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Samuel LAUTRU



Principal du collège